

Séquence n°2 : Education –civique

Le droit à l'éducation

1. La conquête du droit à l'éducation

*1791 : l'instruction publique pour tous les citoyens

*1833 : Loi Guizot = elle oblige les communes à entretenir une école primaire pour les garçons

*1850 = loi Falloux qui oblige les communes à entretenir une école primaire pour les filles.

*1881 ; 1882 = Loi Ferry : école gratuite, laïque et obligatoire de 6 à 13 ans.

Elle devient un service public de l'Etat

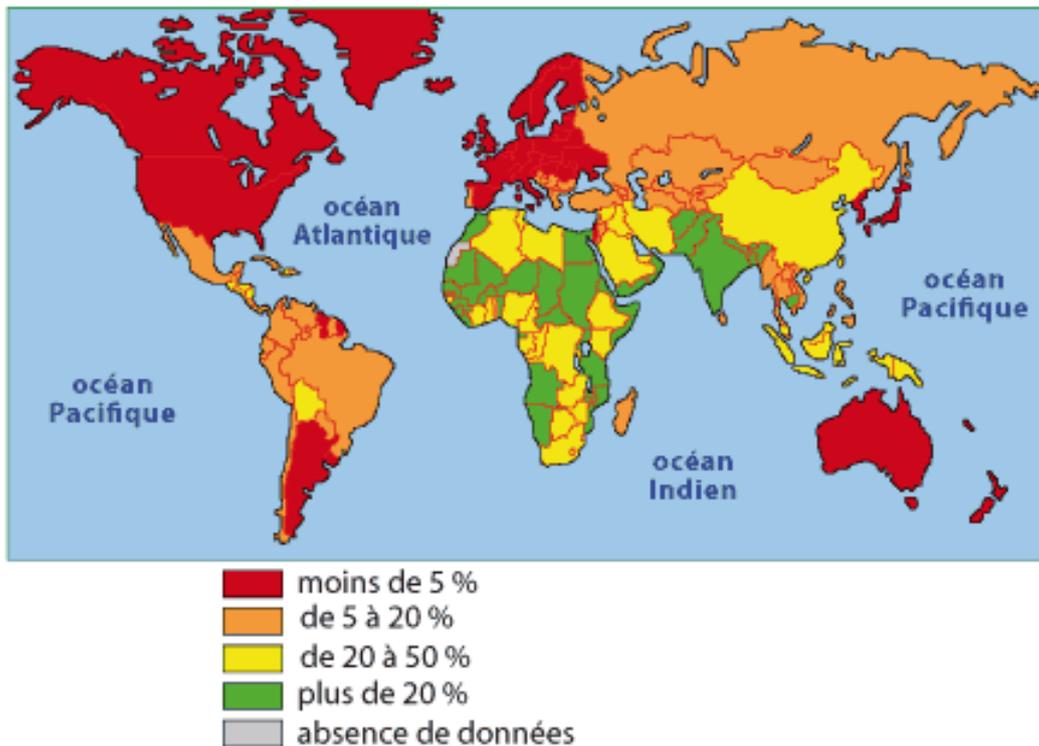
Définitions :

Droit à l'éducation = droit pour tous les enfants de bénéficier d'un enseignement primaire gratuit

Service public = service assuré par l'Etat ou les collectivités territoriales pour répondre aux besoins de la population ; c'est le cas de l'Education ou de la santé.

Le droit à l'éducation existe en principe partout dans le Monde. Il est affirmé par la **Convention internationale des droits de l'Enfant de 1989**

*l'école est obligatoire jusqu'à 13 ans en 1882 ; 14 ans en 1936 ; 16 ans à partir de 1959.



L'éducation dans le Monde

2. Donner sa chance à tout le monde

*En France, le collège permet à chaque élève de construire son projet d'orientation. L'élève en difficulté scolaire peut bénéficier d'heures de soutien.

Enseignement primaire = 1^{er} niveau
d'enseignement = école maternelle et
élémentaire

Enseignement secondaire = 2^{ème} niveau
d'enseignement = collège et lycée

Toute personne handicapée à droit à la
scolarité : **Loi de 2005.**

Constitution de 1958, préambule de 1946.

